

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA SAISON JEUNES POUSSÉS 2026/2027

ENTRE

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, représentée par son Président en exercice, M. Tony BERNARD, en vertu de la délibération du Conseil communautaire du 24 septembre 2026, domiciliée au 47 avenue du Général de Gaulle, 63300 THIERS.

ET

La Ville de Thiers, représentée par son Maire en exercice, M. Francis ROUX, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2026, domiciliée au 1, rue François Mitterrand, 63300 THIERS.

ET

La Communauté de communes Entre Dore et Allier représentée par sa Présidente en exercice, M. Florent MONEYRON, en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 15 septembre 2026, domiciliée au 29, avenue de Verdun, 63190 LEZOUX.

ET

La Ville de Courpière représentée par son maire en exercice, M. Laurent CLIVILLÉ, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2026, domiciliée Place de la Cité Administrative, 63120 COURPIERE.

ET

La Ville de Lezoux représentée par son maire en exercice, M. Jérôme BOUFFANGE, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2026, domiciliée Place de la Mairie, 63190 LEZOUX.

ET

La Ville de Puy-Guillaume représentée par son maire en exercice, Mme Alexandra VIRLOGEUX, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 10 septembre 2026, domiciliée 1 Place Jean Jaurès, 63290 PUY-GUILLAUME.

PRÉAMBULE

Les collectivités et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) cités ci-dessus s'inscrivent dans un partenariat relatif à la programmation jeune public.

Fort de ce partenariat, il est proposé une convention 2026/2027 ayant pour objectifs :

- La mutualisation et l'organisation d'une communication commune et spécifique à l'offre culturelle en direction du jeune public ;
- L'organisation d'une ouverture de saison commune et d'une tournée d'un spectacle ;
- L'organisation d'une exposition itinérante accompagnée d'ateliers de pratique.

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne engage et porte l'ensemble des dépenses liées à la saison jeune public partagée. En contrepartie, les partenaires participent conjointement aux dépenses liées au projet, conformément au budget prévisionnel.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a deux objets :

1. Partenariat et mutualisation administrative et technique

Les collectivités et EPCI nommés ci-dessus souhaitent affirmer leur partenariat et s'engagent à participer à la définition et à l'élaboration de cette action culturelle collective qui portent sur :

- La conception et la diffusion d'une communication dédiée au jeune public,
- L'organisation d'une inauguration commune. En 2026, celle-ci se déroulera le samedi 3 octobre à Thiers,
- L'organisation de la tournée du spectacle « Moi aussi ! » par la Compagnie Un loup pour l'homme en février 2027,
- L'organisation de la tournée d'une exposition par La Jeanette, artiste retenu pour la saison 2026-2027, accompagnée d'ateliers de pratique artistique.

2. Participation financière

Les Communes de Thiers, Courpière, Lezoux, Puy-Guillaume et les Communautés de communes Entre Dore et Allier et Thiers Dore et Montagne ont décidé de partager les frais sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Budget prévisionnel 2026-2027

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
OUVERTURE DE SAISON	2 450 €	Autofinancement	19 200 €
Spectacle « Les petits bouquineurs » FD, technique et droits inclus Goûter d'inauguration, restauration équipe, achats divers	1 879 € 571 €	CCTDM : 5 550€ Ville de Thiers : 3 800€ CCEDA : 3 750€ Ville de Courpière : 2 300€ Ville de Puy-Guillaume : 2 300€ Ville de Lezoux : 1 500€	
TOURNÉE	8 724 €		
Spectacle « Moi aussi ! » 5 représentations FD Forfait restauration globale 4 personnes en tournée SACD pour 5 représentations <i>Hébergement mis à disposition par la Ville de Thiers</i>	6 383 € 660 € 739 € 942 €		
UNIVERS VISUEL, EXPOSITION ET ATELIERS ITINÉRANTS	4 000 €	Parc Naturel Régional Livradois-Forez	1 000 €
Création univers graphique 26-27 et Interventions La Jeanette : -Exposition itinérante x4 lieux -Ateliers x8 -Fournitures spécifiques -Frais de déplacements	1 000 € 3 000 €	<i>Prise en charge du travail d'illustration</i>	
COMMUNICATION	5 026 €		
Impression supports 26-27 > 8 000 programmes > 40 affiches abri-bus > 200 affiches A3 > 200 marque-page Mise en ligne sur lesjeunespousses.eu Conférence de presse			
Total	20 200 €	Total	20 200 €

ARTICLE 2 – MODALITES FINANCIERES

Pour la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, identifiée comme chef de file :

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne assure l'organisation administrative de la saison ainsi que la conception des supports de communication. Elle engage l'ensemble des dépenses présentes au budget et est destinataire des participations.

Pour ce faire, elle émet les titres de recettes correspondant à la participation des collectivités et EPCI partenaires.

Pour les partenaires :

Les partenaires engagés dans le projet, versent leur participation à hauteur des sommes indiquées dans le budget prévisionnel.

Chaque partenaire :

- contribue au travail de programmation,
- prépare et participe aux réunions et rendez-vous,
- participe à la diffusion des supports de communication,
- fait le bilan moral des évènements accueillis.

ARTICLE 3 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à la signature des parties et durera le temps de l'action.

ARTICLE 4 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige né de l'exécution des présentes et qui ne pourrait trouver de solution amiable sera porté à la connaissance du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Fait en 6 exemplaires à Thiers, le 22 juin 2026,

Président de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne
Tony BERNARD,

Maire de Thiers
Francis ROUX,

Présidente de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier
Florent MONEYRON,

Maire de Courpière
Laurent CLIVILLÉ,

Maire de Lezoux
Jérôme BOUFFANGE,

Maire de Puy-Guillaume
Alexandra VIRLOGEUX,